



Ouagadougou, le 19 JUIL 2023

Communiqué n°2023- 00000050 / MESRI/SG/UJKZ/P  
relatif au recrutement des étudiants au Master en Démographie à l'Institut Supérieur des  
Sciences de la population (ISSP), Session 2023-2024.

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), **un recrutement d'étudiants en première année** de Master en Démographie au titre de l'année académique 2023-2024.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur test après examen des dossiers de candidature.

*Les dix (10) meilleurs candidats admis au test de recrutement bénéficieront d'une bourse d'exemption des frais de formation pour les deux années d'étude.*

### 1. Conditions de candidature

Le recrutement se fera suivant deux types de tests : le test de type A et le test de type B.

**Peuvent faire acte de candidature au test de type A, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :**

- a. titulaires d'au moins une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
  - Démographie ;
  - Géographie ;
  - Sociologie ;
  - Anthropologie.

**Peuvent faire acte de candidature au test de type B, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :**

- a. titulaires d'au moins une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
  - Sciences économiques ;
  - Statistique ;
  - Mathématiques ;
  - Physique-Chimie ;
  - Sciences de la Vie et de la Terre ;
  - Informatique.

Par ailleurs, les candidats détenteurs d'un diplôme d'Etat de docteur en Médecine ou en Pharmacie sont éligibles pour le test de type B.



## 2. Déroulement des tests

- a. Les épreuves des tests qui auront lieu au centre unique de Ouagadougou à l'Université Joseph KI-ZERBO se dérouleront aux dates et heures ci-après :

TEST	DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE
Type A/B	21 septembre 2023	08h00- 12h00	Culture générale (épreuve commune)	04h
		14h00- 18h00	Mathématiques (A et B)	04h
Type A/B	22 septembre 2023	08h00- 12h00	Probabilité et Statistique (A et B)	04h

- b. L'heure limite d'accès dans les salles de composition est impérativement fixée à 7h00 pour les épreuves du matin et à 13h00 pour les épreuves de l'après-midi.
- c. Le programme des épreuves du concours est celui du cycle de licence.
- d. Les résultats définitifs du concours seront publiés par note d'information de l'Université Joseph KI-ZERBO
- e. Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur

## 3. Durée de la formation

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

## 4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

1. une copie certifiée conforme des pièces suivantes :
  - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
  - b. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
  - c. un diplôme /attestation de Licence (au moins) ou un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
  - d. le relevé des notes de tout le parcours de la Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
  - e. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
  - f. une attestation de travail s'il y a lieu ;
  - g. le diplôme du baccalauréat.

## 5. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> à l'ISSP du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 2023 à 23H GMT.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

## 6. Frais d'inscription et de formation

Les candidats retenus non bénéficiaires d'une bourse devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone de l'UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
Frais d'inscription	15 000 FCFA/an	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

## 7. Renseignements complémentaires

- a. Les notifications et résultats seront publiés au plus tard **le 29 septembre 2023** et les cours débuteront **le 16 octobre 2023**.
- b. Pour le cas spécifique des travailleurs admis au test, une attestation de disponibilité est requise pour valider l'admission.
- c. Pour toute information, prière contacter :

La Commission pédagogique des programmes de master : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : [master@issp.bf](mailto:master@issp.bf).

Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

P. Le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé des Enseignements  
et des Innovations Pédagogiques



**Dr Bernard ZOUMA**  
*Maître de Conférences*  
*Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques*

**Ampliation :**

- Large diffusion